

Efficiency égale équité?

Tel est le parti pris de la Chambre de commerce en matière de dépenses sociales.

Ce pari découle d'une analyse des transferts sociaux actuellement en vigueur au Luxembourg. Selon la Chambre de commerce, il serait possible d'économiser, tout en rendant le système de redistribution de l'État plus juste.

Par notre collaborateur
Diego Velazquez

Notre but n'est pas de couper des services sociaux, mais plutôt de garantir que les dépenses aillent là où elles sont nécessaires. C'est ce que Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, a voulu clarifier hier, après la présentation du dernier bulletin économique de la chambre. Ce bulletin, qui fait partie de la série «Actualité & Tendances», s'est donné comme objectif d'analyser la situation des dépenses sociales au Luxembourg ainsi que de faire quelques recommandations au futur gouvernement.

Le bulletin fait donc le point sur la situation des transferts sociaux au Grand-Duché. Il en découle que le Luxembourg, avec ses 14 000 euros par habitant (11 000 euros si l'on compte les frontaliers), est largement au-dessus de la moyenne européenne. S'appuyant sur un taux de pauvreté qui n'a pas baissé depuis 15 ans, Gramegna en déduit que «le système d'aides sociales n'atteint pas son but en dépit de sa générosité». Donc, «il faut pouvoir remettre certains services en question».

Le bloc analysé constitue plus de 47% des dépenses publiques de l'État, soit plus de 9 milliards d'euros. L'étude de la Chambre de commerce inclut tous les transferts «dépourvus» de cotisation et donc financés par voie fiscale, à travers le budget de l'État. Par contre, les prestations ayant comme contrepartie des cotisations, les aides fournies par les communes ainsi que les revenus de remplacement, comme par exemple les indemnités pour cause de maladie, ne sont pas pris en compte dans l'étude. Les prestations analysées peuvent être classées en quatre grandes catégories: les prestations familiales (qui incluent les fameuses aides financières pour études supérieures), l'inclusion sociale (dont la discussion sur le revenu minimum garanti, RMG, fait partie), l'emploi et l'inactivité ainsi que les prestations touchant au logement.

Nombreuses sont les critiques faites par la Chambre de commerce contre le système de redistribution en vigueur. Premièrement, Carlo



Pierre Gramegna et Carlo Thelen ont expliqué hier comment l'État pourrait économiser jusqu'à 150 millions

Thelen, chef économiste de la Chambre de commerce, assure que l'analyse n'a pas été facile à réaliser à cause du «manque de transparence dans différentes administrations». «Certains services dépendent de plusieurs bureaux. Pendant la recherche, nous avons aussi fait face à de nombreux doublons et beaucoup de variations dans les chiffres», explique Thelen. Ceci montre qu'il faut réétudier certains services, une tâche historiquement délaissée au Luxembourg, surtout quand de nouvelles aides sont introduites. En outre, Gramegna et Thelen soulignent «le manque de sélectivité au moment d'accorder des aides». «Idéalement, ceux qui en ont besoin le plus devraient voir leurs aides élargies, et les moins démunis de

vraient se passer de certains soutiens.»

Comment optimiser le système de redistribution luxembourgeois afin d'économiser jusqu'à 150 millions d'euros?

Des recommandations au gouvernement

La Chambre de commerce prévoit quatre axes de travail afin d'optimiser le cadre relatif aux transferts sociaux. Premièrement, il faut «une architecture simple et cohérente des transferts sociaux». C'est-à-dire que pour un besoin précis, il faut une aide précise et éviter de multiplier les administrations responsables. Certains recoupements ont pour conséquence que les coûts administratifs sont plus élevés que les montants

distribués. Un deuxième axe vise à favoriser la transparence des politiques sociales en améliorant les interconnexions entre les organismes responsables. Troisièmement, la Chambre de commerce plaide pour une renonciation des objectifs de certaines des. Sont ici visés les transferts constituant des «pièges à l'inactivité». «Dans certains cas, le F n'est que de 150 euros inférieur au salaire social minimum, ce pourrait faire douter certaines personnes inactives au moment de chercher un emploi», estime Thelen. Le quatrième axe demande un avantage de «sélectivité sociale» au moment d'octroyer des aides. Il s'agit, suivant cette recommandation, que des aides comme les allocations familiales soient dégressives en fonction du revenu des ménages